



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le mardi 5 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, Estelle FAURE, Laurent CHAUVEAU, Simone JULIEN, André DURAND, Florence HUC, Dany DUBOIS, Laetitia LAPAIX, Pascal THIERRY, Hélène ZATKOWSKI, André VALETTE et Rozenn IRVOAS.

Pouvoir : Karine SEYMOUR a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU.

Absent excusé : Serge PINA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour de la séance une délibération relative au versement d'une rémunération à Monsieur Benoît BELINGUIER qui a fait l'animation lors du Festival LARSEN.

A l'unanimité, les élus votent en faveur de l'insertion de ce point à l'ordre du jour de la séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Opérations budgétaires :

- **Affectation des résultats** : Monsieur le Maire propose d'affecter 63 000 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Subventions aux associations** : Monsieur le Maire propose la répartition des subventions aux associations qui reste identique à l'année dernière à l'exception de deux points votés au conseil municipal du 8 mars 2016:
 - La subvention pour la classe verte de 300 € qui vient en plus sur la subvention de la coopérative scolaire,
 - La prestation d'Arbres et Paysages d'Autan de 230 € pour l'aide apportée à la mise en place de la plaque pour l'arbre remarquable.

Le foyer rural n'a pas déposé de projet particulier pour ses 60 ans.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACCA	395 €	400 €	404 €	415 €	420 €	420 €	420 €
Association bouliste	560 €	570 €	581 €	595 €	607 €	607 €	607 €
Comité des Fêtes	7 000 €	7 000 €	7 070 €	8 100 €	7 400 €		
LABASTIDE EN FETE						7 400 €	7 400 €
Coopérative scolaire	1 990 €	940 €	960 €	985 €	1 305 €	990 €	1 290 €
FNACA	93 €	95 €	96 €	100 €	102 €	102 €	102 €
Foyer Rural	1 940 €	2 340 €	1 980 €	2 030 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €
ACLB Rugby	2 350 €	2 400 €	2 450 €	2 510 €	2 560 €	2 560 €	2 560 €
Parents d'élèves	480 €	490 €	500 €	515 €	530 €	530 €	530 €
Arbres et Paysages d'Autan					100 €	100 €	330 €
Lecteur du Val	30 €	35 €	35 €	35 €	50 €	50 €	50 €
Sport Santé							100 €
	14 938 €	14 370 €	14 176 €	15 385 €	15 154 €	14 939€	15 469€

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

- **Taux d'imposition communaux :**

La discussion porte d'abord sur la nécessité d'augmenter ou non les taxes des ménages. Le produit des taxes pour cette année est de 334 367 € sans changer les taux. Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le Sicoval va augmenter ces taux d'imposition de 4.5 % en conséquence il propose de ne pas augmenter les taxes pour ne pas alourdir les dépenses des administrés.

Après étude par le conseil municipal, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux:

- Taxe d'habitation : 14.71 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.83 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 63.67 %

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- **Budget primitif :** Monsieur le Maire présente le projet de budget 2016 en détail.

Monsieur le Maire propose le BP ainsi complété sans connaître, au moment du vote du budget, le montant exact de la DGF estimée (en diminution) à 100 000 €.

- **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES en €	
Charges générales	219 328
Frais de personnel	323 680
Autres charges gestion courante	71 119
Atténuations de produits	14 455
Charges financières	31 500
Dépenses imprévues	38 635
TOTAL	698 717

RECETTES en €	
Atténuations de charges	8 000
Produits des services	70 000
Impôts et taxes	385 589
Dotations et participations	162 838
Autres produits de gestion courante	32 000
Excédent de fonctionnement reporté	40 290
TOTAL	698 717

- **INVESTISSEMENT**

DEPENSES en €	
Restes à réaliser Opérations années précédentes	10 500
Dotations, fond divers et réserves	677
Remboursements d'emprunts	75 500
Subventions d'équipement versées	1 369
Opérations 2016	76 811
Déficit d'investissement reporté	9012
TOTAL	173 869

RECETTES en €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	
Affectation en réserves	63 000
Emprunts et dettes assimilés	100 000
Taxe locale d'équipement et taxe d'urbanisme	10 869
TOTAL	173 869

Pour information, le tableau ci-dessous précise le détail des restes à réaliser des opérations des années précédentes ainsi que le détail des opérations 2016 :

Opérations	N°	Compte	BP
RESTES A REALISER			
Etude Préau	154	2031	2 500 €
Aménagement Voirie et Radars	153	2315	8 000 €
OPERATION 161 : TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX			
Construction	161	2313	45 000 €
OPERATION 162 : ACHAT REMORQUE			
Aménagement Voirie et Radars	162	2315	6 000 €
OPERATION 163 : MOBILIER ET INFORMATIQUE MAIRIE ET ECOLE			
Concessions et droits similaires	163	2051	3 000 €
Mobilier	163	2184	7 000 €
OPERATION 164 : REFECTION VOIRIES			
Frais d'étude	164	2313	15 811 €
			87 311 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour donner suite au point budgétaire présenté auparavant, Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en préambule de la séance, ceux-ci ont accepté d'inscrire à l'ordre du jour de la séance une délibération relative au versement d'une rémunération à Monsieur Benoît BELINGUIER qui a fait l'animation lors du Festival LARSEN.

Monsieur le Maire rappelle donc que le samedi 12 mars, dans le cadre du festival musical intercommunal itinérant organisé par les secteurs Jeunes du SICOVAL, une battle de dance Hip-Hop a été organisée sur la commune. Il précise que c'est un entrepreneur de la commune, Monsieur Benoît BELINGUIER, qui a fait l'animation de cette journée.

Aucune dépense n'avait été budgétisée pour cette prestation. Or, aujourd'hui, la mairie vient de recevoir la facture afférente à cette journée de travail. Il est donc demandé aux élus de se prononcer en faveur ou non du paiement de cette facture dont le montant est de 300 €.

Les élus acceptent à l'unanimité le paiement à Monsieur Benoît BELINGUIER de la prestation pour laquelle il a été sollicité d'un montant de 300 € et demandent à ce qu'à l'avenir toute dépense soit estimée en amont pour être débattue en conseil municipal avant que la prestation ait lieu.

3. Délibération sur la mise à disposition de « droit à travaux » par Castanet

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les travaux de la rue des Pyrénées ont débuté mais suite à un constat du Sicoval la route aurait besoin d'une réfection complète et d'une modification de structure. Cela suppose l'arrachage de la

bande de roulement et la réfection de la structure sur toute la longueur. Ce surplus d'un montant de 20 000 € n'est pas compris dans le devis. Cette évolution a un coût qui, s'ajoutant à une consommation importante en 2015 du « pool routier », dépasse les « droits à travaux » de la commune prévus jusqu'en 2018. L'estimation a été faite au plus juste et la commune serait démunie pour les deux autres années du pool routier (2017-2018).

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Castanet, considérant que leur « droit à travaux » ne sera pas épuisé, accepte de nous céder 100 000 € de leur propre enveloppe. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un jeu d'écriture qui n'entraînera une dépense que si la commune consomme tout ou partie de la somme d'ici 2018. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Délibération pour les prestations payantes du Sicoval

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Sicoval a prévu par délibération du 7 mars 2016 de facturer aux communes des prestations qui étaient jusqu'alors gratuites.

- **Facturation des documents de planification d'urbanisme :**

Le principe proposé : Chaque procédure correspond à un quota d'heures de travail qui se traduira par un tarif forfaitaire à la procédure. Ce forfait étant calculé sur la base du taux horaire d'ingénierie en documents d'urbanisme qui s'élève pour 2016 à 48,6 €. Par application du principe de refacturation partielle du coût, ce taux horaire de 48,6 € ne sera retenu qu'à hauteur de 75%, soit un taux horaire d'ingénierie en documents d'urbanisme de $48,6 \times 0,75 = 36,5$ €.

La mise en œuvre de la tarification interviendra au 1^{er} avril 2016, sans rétroactivité. Elle se matérialisera dans le cadre d'une convention de prestation de service entre le Sicoval et la commune. La facturation sera réalisée une fois par an, en fin d'année, sur la base de procédures lancées pendant l'année.

- **Facturation ADS :**

Le Sicoval a créé un service commun d'autorisation du droit des sols en 2010, en réponse au désengagement progressif des services de l'Etat. Ce service concerne aujourd'hui l'ensemble des communes du territoire, avec un niveau de déconcentration des prestations pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Chacune d'entre elles ayant signé une convention de mise à disposition de service avec le Sicoval. Conformément au principe de refacturation des services aux communes, une grille tarifaire a été élaborée, sur la base :

- Du coût complet du service ADS (soit 550 811 € pour 2015), retenu à 75% seulement,
- Du nombre d'actes délivrés en 2015, pondérés selon un coefficient utilisé par les services de l'Etat et bon nombre de collectivités aujourd'hui compétentes - *Ce coefficient ayant pour but de traduire la réalité du temps de travail au plus près de la réalité de chacun de ces actes, de complexités distinctes.*

Actes délivrés	coefficient de pondération	coût réel à l'acte pondéré
Permis de construire	1	332 €
Déclaration préalable	0.7	232 €
Permis d'aménager	1.2	398 €
Permis de Démolir	0.8	266 €
CU b / PC modificatifs	0.4	133 €

La mise en œuvre de la facturation interviendra au 1^{er} Avril 2016. Il est proposé que cette facturation soit réalisée à travers une retenue sur Attribution de compensation sur la base des actes élaborés en « n-1 ».

La facturation 2016 ne démarrant qu'au 1^{er} avril, la retenue au titre de 2016 sera égale à 9/12^{ème} du montant total des actes délivrés en 2015.

Pour les années suivantes, le montant total des actes délivrés pour le compte de la commune en « n-1 » sera retenu sur son attribution de compensation « n ».

Il est précisé que ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle sur la base du coût complet du service et du nombre d'actes délivrés.

- **Facturation du prêt de matériel :**

Le Sicoval a développé depuis plusieurs années un service de prêt de matériel de manifestations aux communes, y compris prestations de livraison/montage/démontage de podiums. Conformément au principe général de refacturation des prestations de services, une grille tarifaire a été élaborée sur la base de 75% du coût complet des prestations de prêt de matériel « classique » et de podiums, telle que décrite ci-dessous :

	Coût forfaitaire à la manifestation	Coût Podium (livraison, montage, démontage)
Matériel concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Tentes • Stands • Grilles • Barrières • Praticables • Tables 	<ul style="list-style-type: none"> • Petit podium (36 m²) • Grand podium (63 m²)
Coût	277 €	520 €
Durée	Durée de la manifestation fixée par la commune	Durée de la manifestation fixée par la commune
Quantité	Quantité demandée par la commune	Quantité demandée par la commune
Mode de facturation	277 € X nbre de manifestations réalisées dans l'année	520 € X nbre de podiums empruntés dans l'année
Annulation de la totalité du matériel réservé moins de 15 jours avant la date de la manifestation	Facturation de la manifestation	Facturation des podiums

La mise en œuvre de la facturation interviendra au 1er Avril 2016. Il est rappelé que cette prestation de service sera systématiquement matérialisée par la signature d'une convention entre le Sicoval et la commune concernée. Enfin, il est précisé que ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle sur la base du coût complet du service et du nombre de manifestations.

- **Frais d'imprimerie :**

Monsieur le Maire explique que la commune est seule concernée et qu'une décision sera à prendre dès que l'on aura le montant de la facturation.

Une discussion s'engage pour savoir si la commune prélèvera sur la subvention prochaine le montant de la facturation du prêt de matériel aux associations.

Monsieur le Maire propose que la question soit rediscutée à un prochain conseil municipal, mais il informe les conseillers que le prêt de matériel sera systématiquement matérialisé par la signature d'une convention entre le Sicoval et la commune concernée et demande au conseil municipal l'autorisation de signer les conventions de prêt de matériel pour la commune.

Suite au délibéré de Monsieur le Maire relatif à ces nouvelles mesures, un échange s'engage entre les élus, concernant ces décisions qui ne sont acceptées par tous.

Certains élus manifestent leur désaccord vis-à-vis de ces mesures actés par le Sicoval et qui s'imposent de fait aux communes.

Compte-tenu de l'obligation de signer une convention pour pouvoir bénéficier de matériel et du caractère d'urgence pour la manifestation prochaine réalisée sur la commune, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention relative au de prêt de matériel pour la manifestation du mois de mai à l'unanimité, malgré le désaccord de certains élus.

5. Délibération pour une parcelle dans le Lotissement VIGNE MARIOU

Monsieur le Maire explique que, compte-tenu des derniers éléments, ce point n'a plus lieu d'être. Aussi, il est retiré de l'ordre du jour de la séance.

6. Délibération pour la mise à disposition des salles municipales pour les primaires de chacun des partis

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les différents partis politiques se préparent pour les élections de 2017. Certains envisagent une primaire qui sera organisée dans certaines communes. La commune pourrait être sollicitée pour prêter la salle et le matériel électoral. Les listes électorales doivent être transmises au préfet.

Le gouvernement a fait passer une note selon laquelle les communes peuvent louer ou prêter :

- La salle avec la mise en place par du personnel communal.
- Les isolements et urnes à l'exclusion des enveloppes.
- Le rangement et nettoyage par le personnel communal.

Il appartient aux élus de décider de l'attitude à prendre si la commune est sollicitée.

A l'unanimité, les conseillers municipaux votent pour la location des salles, du matériel de vote tel que défini et des prestations relatives à la mise en place et au rangement.

7. Projet de schéma de déplacements doux

Rozenn IRVOAS et Laurent Chauveau présentent leur projet de schéma de déplacement doux sur la commune. Il a pour but :

- de sécuriser les déplacements,
- d'avoir une vision à long terme,
- d'embellir le village,
- de faire participer la population à la réflexion.

Un état des lieux a été fait et il ressort que plusieurs zones sont dangereuses pour les piétons, certains chemins n'ont pas de continuité et des chemins de randonnées ne sont pas connectés.

Laurent CHAUCHEAU et Rozenn IRVOAS proposent une réunion publique pour pouvoir expliquer le projet aux habitants de la commune. Les élus se rendront sur les lieux afin de prendre connaissance de l'état actuel de la circulation par tout moyen de la commune.

8. Informations municipales

- Communication : Dany DUBOIS informe le conseil que les articles pour le prochain bulletin municipal doivent lui parvenir avant la fin du mois d'avril pour une parution début mai.
- Affaires scolaires : Estelle FAURÉ informe le conseil municipal que les permanences pour l'inscription scolaire 2016-2017 se tiendront à la mairie les samedi 9 avril de 10h à 12h, le lundi 11 avril de 17h15 à 19h et le mardi 12 avril de 17h15 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h25.